

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE LES HERMAUX

Séance du 10 février 2023

Membres

Date de la convocation: 02/02/2023

En exercice : 7

L'an deux mille vingt-trois et le dix février l'assemblée régulièrement

Présents : 7

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves RODIER

Votants: 7

Présents : Yves RODIER, Pierre-Henri SEGUIN, Julien VAYSSIER,
Vincent GELY, Joel REVERSAT, Sylvie DUBOIS, Jérémy SOLIGNAC

Pour: 7

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Sylvie DUBOIS

Objet: Création d'un espace public de lecture et fourniture de documents - 2023_DE_004

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ouvrir un espace pour recevoir les ouvrages de la bibliothèque départementale afin de favoriser la lecture publique sur le village et les lieux-dits rattachés.

Vu la convention établie entre le Département de la Lozère et la commune de Les Hermaux relative au développement de la lecture publique ;

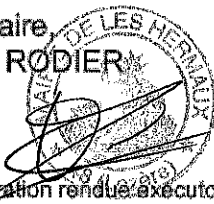
Vu que la commune a compétence pour organiser la lecture publique sur son territoire « loi n°83-663 du 22 juillet 1983, art.613 » ;

Considérant la demande des administrés de pouvoir bénéficier de ce service ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur le Maire de créer un espace de lecture publique.

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Yves RODIER



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

